

ÉTATS-UNIS

La Journée internationale de l'objection de conscience marquée par la condamnation de Pablo Paredes à trois mois de travaux forcés

Index AI : AMR 51/077/2005

ÉFAI

Vendredi 13 mai 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement des États-Unis, qui s'érige en défenseur des droits humains, continue de condamner des personnes ayant exercé leur liberté de pensée, de conscience et de religion, a déclaré Amnesty International ce vendredi 13 mai, réagissant à la condamnation à trois mois de travaux forcés infligée à Pablo Paredes, sous-officier de la Navy, pour son refus de participer à la guerre en Irak.

« *Le droit de refuser d'accomplir un service militaire est un exercice légitime du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Qu'une personne soit emprisonnée alors même qu'une demande est en cours selon des procédures établies est particulièrement inacceptable* », a déclaré Amnesty International.

La déclaration de culpabilité et la condamnation de Pablo Paredes ont été prononcées le 12 mai 2005, alors même que sa demande pour obtenir le statut d'objecteur de conscience est en cours. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion devant être remis en liberté immédiatement et sans condition.

Pablo Paredes, vingt-trois ans, a été déclaré coupable pour avoir refusé de s'embarquer sur le USS *Bonhomme Richard*, déployé dans la région du Golfe à partir du 6 décembre 2004. Son refus du déploiement était fondé sur son objection morale à la guerre en Irak et la conviction que la guerre était illégale.

Pablo Paredes a déclaré « *au-delà de mon devoir d'obéissance à mes supérieurs et à mon président, j'ai un devoir plus élevé d'obéissance à ma conscience et à la loi suprême du pays.* »

Il a demandé le statut d'objecteur de conscience le 4 janvier 2005. L'officier en charge de l'enquête a estimé dans un premier temps que sa demande devait être refusée, ses convictions étant de nature politique et son objection de conscience ne concernant pas toutes les guerres mais seulement la guerre en Irak.

Amnesty International considère comme objecteur de conscience toute personne qui, pour des raisons de conscience ou de conviction profonde, refuse de servir dans les forces armées

et de participer, de manière directe ou indirecte, à des guerres ou des conflits armés ; sont inclus dans cette définition les personnes refusant de participer à une guerre en particulier. Toutefois, le *US Military Selective Service Act* (loi sur le service militaire sélectif) stipule que l'objection doit porter sur la participation à la guerre sous toutes ses formes en raison de convictions religieuses, éthiques ou morales.

Amnesty International appelle le gouvernement des États-Unis à annuler immédiatement et sans condition la peine de Pablo Paredes.

Complément d'information

Pablo Paredes est le troisième objecteur de conscience aux États-Unis à être adopté comme prisonnier d'opinion par Amnesty International depuis le début de la guerre en Irak. Les deux autres étaient Camilo Mejía et Abdullah Webster, qui ont tous deux recouvré la liberté après une période de détention au sein de l'armée.

Depuis sa remise en liberté le 30 avril, Abdullah Webster a développé les raisons de son objection à prendre part à la guerre en Irak. « *Au fur et à mesure que le temps passait, il apparaissait de plus en plus que la raison de cette guerre était fausse - il n'y avait pas d'armes de destruction massive. La guerre était injuste et je n'étais pas préparé mentalement ni spirituellement à prendre part à une guerre injuste.* »

Amnesty International suit également attentivement le dossier du sergent Kevin Benderman, devenu objecteur de conscience lors de son premier déploiement en Irak. Son procès devant une Cour martiale s'est également ouvert le 11 mai, avant d'être repoussé à une date ultérieure, le juge militaire ayant déterminé que la procédure entamée contre lui précédemment avait peut-être été partielle. Il pourrait être condamné comme déserteur par la Cour martiale et encourt une peine de sept années d'emprisonnement.

Un nombre grandissant d'objecteurs à la guerre en Irak originaires des États-Unis cherchent à obtenir le statut de réfugiés au Canada. Parmi eux se trouve Jeremy Hinzman, dont la demande d'asile a été rejetée en mars 2005. S'il était renvoyé de force aux États-Unis et emprisonné en raison de son objection de conscience, Amnesty International l'adopterait comme prisonnier d'opinion. La demande du statut d'objecteur de conscience déposée par Hinzman a été refusée en avril 2003. Informé du déploiement de son unité en Irak, il avait décidé de quitter les rangs de l'armée sans autorisation, considérant que sa participation à la guerre en Irak serait une

violation de sa conscience, de ses principes religieux et du droit international. Début janvier 2004, il a rejoint le Canada et déposé une demande d'asile. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les documents suivants sur le site d'Amnesty International :

- [États-Unis. Jeremy Hinzman : objecteur de conscience et demandeur d'asile au Canada](#)
(index AI : AMR 51/075/2005) ;

- [États-Unis. Message d'Abdullah Webster et de Camilo Mejia après leur remise en liberté](#)
(index AI : AMR 51/076/2005) ;

- [États-Unis. Déni du droit à la différence d'opinion](#) (index AI : AMR 51/174/2004).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>